

L'accouchement : Une déclaration des droits

Cette déclaration de la FIGO établit une charte des droits pour l'accouchement. Elle a été élaborée par des organisations professionnelles d'obstétrique et de gynécologie, sous la direction de la FIGO, le Royal College of Obstetricians and Gynaecologists et l'American College of Obstetricians and Gynecologists, en collaboration avec des organisations nationales de santé publique et des associations caritatives.

La déclaration des droits soutient le thème de la [Journée mondiale de la sécurité des patients](#) 2021 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « Agir maintenant pour un accouchement sûr et respectueux ». Elle contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable 3.1 et 3.2, qui visent à réduire le taux de mortalité maternelle mondial à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes et à mettre fin aux décès évitables d'enfants et de nouveau-nés d'ici 2030.

Tous les pays ont l'obligation de respecter, protéger et réaliser le droit à la santé, y compris la santé maternelle. La santé maternelle englobe les dimensions de soins de santé de la pré-grossesse, prénataux et postnataux. Ensemble, ils assurent une expérience positive et épanouissante et le bien-être pendant la grossesse, au moment de l'accouchement et pendant la parentalité.

Tous les pays doivent fournir des soins de maternité sûrs, inclusifs, accessibles, abordables et respectueux, afin de garantir les meilleurs résultats possibles en matière de santé. Cet objectif peut être atteint grâce aux actions suivantes.

Fournir un accès à des soins sûrs et respectueux à tous ceux qui en ont besoin

- Veiller à ce que les soins maternels soient fournis à tous ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur foi, de leur religion, de leur handicap, de leur situation socio-économique, de leur âge, de leur statut marital, de leur statut migratoire ou de leur apatridie, ou encore de leur identité sexuelle.
- Développer des parcours de soins adaptés aux risques pour les personnes nécessitant des services de soins de maternité, y compris des parcours d'avortement sans risque et de soins après avortement.
- Protéger les personnes en leur garantissant le soutien des professionnels de la santé et des organisations caritatives et non gouvernementales concernées, en particulier si l'accouchement est le résultat de violences ou de conflits.
- Garantir la disponibilité et l'accessibilité de services de santé sexuelle et génésique de qualité, y compris la fourniture de moyens de contraception, ainsi que des avortements sûrs et des soins après avortement en temps utile.
- Fournir des soins respectueux qui reconnaissent les droits et les souhaits de la personne, dans un [cadre éthique de bienfaisance, de non-malfaisance, de justice et d'autonomie](#).
- Fournir un soutien approprié en matière de santé mentale tout au long de la grossesse et pendant la période post-partum, jusqu'à un an.

Produire un modèle de soins pour préparer les individus à la grossesse

- Adopter une approche de soins de santé pour des femmes en bonne santé (améliorer la santé et le bien-être des femmes et des filles dans le monde entier, afin qu'elles soient en bonne santé si une grossesse est souhaitée). Dans le monde, 50 % des grossesses ne sont pas planifiées. L'amélioration de la santé de toutes les femmes garantira donc la santé des femmes enceintes.
- Fournir des soins appropriés avant et entre les grossesses, afin d'optimiser la santé et de réduire le risque de résultats négatifs potentiels.
- Prendre des mesures pour s'attaquer aux facteurs de risque modifiables, notamment le dépistage nutritionnel de l'anémie, le traitement des maladies sous-jacentes telles que le paludisme, et la prise de suppléments de fer, d'acide folique et de vitamine D (le cas échéant) pour favoriser une grossesse saine.

Élaboration d'un modèle de soins pour les femmes enceintes et les femmes qui accouchent

- Pour les femmes et les jeune-filles qui sont enceintes et qui donnent naissance, fournir un accès :
 - à des soins de santé maternels gratuits ou abordables, qui comprennent des soins et des conseils pour toute personne enceinte
 - à des informations librement disponibles pour permettre aux femmes de faire elles-mêmes les choix appropriés concernant leur grossesse, leur accouchement et les soins postnataux
 - au bon endroit pour les soins et l'accouchement au bon moment, y compris le transfert des soins si nécessaire pour la santé de la mère et du nouveau-né
 - à des soins appropriés pendant le travail (pour aborder la nutrition, le soulagement de la douleur et la surveillance du fœtus)
 - à au moins un partenaire de naissance au choix de la femme pendant le travail et l'accouchement (il est connu que la présence d'un partenaire de naissance de confiance pendant tout le travail fait une différence significative pour la sécurité et le bien-être des femmes pendant l'accouchement)
 - à la surveillance et l'examen de toute maladie physique ou mentale ou de tout handicap directement lié(e) à la grossesse ou à l'accouchement, afin de lutter contre la morbidité maternelle.
- Pour les praticiens de santé, en fournissant :
 - la formation, les ressources et le [renforcement et le soutien des systèmes de santé](#) en ce qui concerne la fourniture de soins de la pré-grossesse à la période prénatale, périnatale, l'accouchement et la période postnatale
 - l'accès aux interventions chirurgicales, aux produits sanguins, à l'eau, à l'oxygène, aux médicaments et aux traitements efficaces, afin de fournir des soins appropriés et sûrs à toutes les femmes enceintes.
- Enregistrement de tous les décès maternels et de leurs causes (personne ne devrait souffrir d'un décès évitable lié à la grossesse, qu'il s'agisse d'une hémorragie, d'une infection, d'une hypertension, d'un avortement à risque ou d'une maladie cardiaque). Grâce à l'enregistrement

de tous les décès et de leurs causes, les enquêtes et les enseignements peuvent conduire à une amélioration des soins.

Produire un modèle de soins pour la période post-partum, jusqu'à un an après la naissance

- Fournir une expertise qualifiée pour soutenir l'allaitement (la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel sauveront plus de vies de bébés et d'enfants que toute autre intervention préventive).
- Fournir un accès aux soins post-partum et aux services de santé mentale post-natale (1 femme sur 10 souffre de dépression post-natale dans l'année qui suit l'accouchement).
- Mettre en place des politiques et des pratiques qui favorisent une parentalité saine, comme l'octroi d'un congé parental, afin de favoriser la fréquentation des services de santé pendant la période post-partum/postnatale.
- Garantir l'accès à une surveillance appropriée pendant la période postnatale pour les complications liées à la grossesse connues pour entraîner une morbidité et une mortalité pendant la période postnatale, telles que la dépression postnatale, l'hypertension grave et les maladies cardiovasculaires.
- Fournir un choix complet de méthodes contraceptives sûres et efficaces juste après la naissance, adaptées à l'individu, d'une manière que le patient puisse comprendre. Un faible espacement des grossesses (moins de 12 mois) augmente le risque de complications, notamment de naissance prématurée, d'insuffisance pondérale à la naissance, de mortinatalité et de décès néonatal.

À propos de la FIGO

La FIGO est une organisation professionnelle qui regroupe plus de 130 associations d'obstétrique et de gynécologie du monde entier. Elle a pour but que toutes les femmes du monde bénéficient des standards les plus élevés de bien-être et de santé physique, mentale, reproductive et sexuelle possible tout au long de leur vie. Nous dirigeons des activités de programmes mondiaux, en nous concentrant plus particulièrement sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est.

La FIGO plaide sur la scène internationale, notamment pour les Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et aux maladies non transmissibles (ODD3). Nous nous efforçons également d'améliorer le statut des femmes et de leur permettre de participer activement à la réalisation de leurs droits reproductifs et sexuels, notamment en luttant contre la mutilation génitale féminine et les violences sexistes (ODD5).

Nous assurons également l'éducation et la formation de nos sociétés membres et renforçons les capacités de celles des pays à faibles ressources en renforçant le leadership, les bonnes pratiques et la promotion des dialogues politiques.

La FIGO a des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la santé et dispose du statut consultatif avec les Nations Unies.

À propos des termes que nous utilisons

Dans nos documents, nous utilisons souvent les termes « femme », « fille » et « femmes et filles ». Nous reconnaissons que certaines personnes qui ont besoin d'accéder à des services gynécologiques et obstétricaux ne s'identifient pas comme une femme ou une fille. Toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre, doivent avoir accès à des services et des soins appropriés, inclusifs et sensibles.

Nous utilisons également le terme « famille ». Lorsque nous le faisons, nous faisons référence à un groupe reconnu (peut-être uni par le sang, le mariage, le partenariat, la cohabitation ou l'adoption) qui forme un lien affectif et sert d'unité de la société.

La FIGO reconnaît que le langage que nous utilisons n'est pas toujours naturellement inclusif. Nous sommes entrain d'entreprendre un examen approfondi des mots et expressions que nous utilisons pour décrire les personnes, la santé, le bien-être et les droits, afin de démontrer notre engagement à développer et à fournir des politiques, programmes et services inclusifs.

Pour toute demande de renseignements

Rob Hucker, Responsable communications et engagement
rob@figo.org +44 (0) 7383 025 731

En référence à cette déclaration

Fédération internationale de gynécologie et obstétrique *FIGO Statement – Childbirth: A Bill of Rights*. 2021. Disponible sur : www.figo.org/resources/figo-statements/childbirth-bill-rights